

# Communautarisme urbain en Russie

**Katerina Azarova**

Laboratoire ACS - Université de Paris VIII

katerina.azarova@wanadoo.fr

## Résumé

Le communautarisme urbain de la Russie soviétique naît au cours de la « Réforme révolutionnaire du logement », ou la répartition égalitaire de mètres carrés habitables, entre 1918 et 1922. Au cours de cette Réforme, annoncée comme une mesure nécessaire et prévue pour aider les citadins démunis, s'instaure l'habitation communautaire - logement, généralement de grandes dimensions, mais prévu pour une seule famille, avec une cuisine, une chambre de bonne, un wc et une salle de bains, et qui partagé par plusieurs familles, dont chacune bénéficie d'une pièce. Cette Réforme permettait de résoudre - bien que temporairement et partiellement - la crise du logement. Or dès le début du pouvoir bolchevique le « monde nouveau pour la famille, l'habitat et la vie quotidienne » se présente comme un des objectifs principaux de la nouvelle politique. Et dans ce contexte l'habitation communautaire est également une des premières versions d'un mode de vie nouveau et de la réalisation du projet socialiste. Le niveau le plus simple, adressé au peuple, du discours sur la Réforme révolutionnaire du logement, se précise à travers sa similitude avec des concepts entre l'ancienne tradition paysanne : l'idée du partage égalitaire et de l'instauration de l'unique et parfaite Justice. Cette Réforme exprime donc une nouvelle idéologie et son produit, le système d'appartements communautaires, bien que censé être provisoire, doit servir quelques objectifs idéologiques - tels que la guerre contre la mentalité et le mode de vie « petit-bourgeois », ou le rapprochement des représentants de différents classes et milieux sociaux, réunis par ce nouveau voisinage communautaire, pour entamer la réelle création d'une société égalitaire. Toutefois les procédés adoptés par les divers organismes, qui devaient effectuer et gérer la Réforme, ont rapidement été considérés excessivement violents - comme d'ailleurs le principe de la densification et la Réforme elle-même. C'est à partir de 1922 que se forme le regard critique sur cette politique. Cependant l'extrême faiblesse du secteur immobilier ne laisse guère d'autre choix que de « densifier » encore les appartements moscovites - en attendant que la nouvelle construction massive apporte les solutions plus appropriées à la pénurie de logement. La solution, que l'Inspection Sanitaire suggère alors comme la moins dangereuse du point de vue de l'hygiène et de la santé publique, est l'« auto-densification », qui consiste à laisser à l'ancien habitant le choix des personnes par lesquelles il « se densifie ». Vers la fin de la Réforme les droits dont bénéficient les locataires pour obtenir ou agrandir la surface habitable deviennent le point critique de la vie domestique et le sujet de discordance entre les voisins ou entre les administrations et les locataires. Depuis cette époque et jusqu'aux années 1940, ces droits sont constamment formulés et reformulés par des décrets, des arrêtés, des commentaires et des annexes législatifs, publiés dans les recueils de lois sur cette vie domestique particulière. Les incidents qui provoquent l'enchaînement de règlements de comptes, restent multiples au cours des années 1920-40. Mais ils amènent aussi progressivement à l'établissement d'un système de fonctionnement et d'interaction communautaire, basé sur le comportement adéquate et sur l'entente réciproque, qui inaugurerait la « culture communautaire » pour les années à venir.

## Introduction

Le **communautarisme urbain de la Russie soviétique**, dont je voudrais parler, se présente au début de l'époque soviétique comme remède provisoire. C'est premièrement la réduction du droit au logement de la population aisée, dans le contexte de la carence chronique, et c'est seulement ensuite

l'introduction du principe de l'habitation collective.

La « Réforme révolutionnaire du logement », qui instaure l'habitation communautaire à partir de 1918 et qui est officiellement accomplie en 1921, est en effet annoncée comme une mesure nécessaire, prévue pour aider les citoyens démunis par une répartition égalitaire de mètres carrés habitables. Pratiquement elle permettait de résoudre - bien que temporairement et partiellement - la crise du logement. Et au pragmatique « rêveur du Kremlin » tout paraissait simple et logique : prendre aux riches pour donner aux pauvres - ce principe appliqué au domaine du logement est une « organisation rationnelle » de la vie.

Or dès le début du pouvoir bolchevique le « monde nouveau pour la famille, l'habitat et la vie quotidienne » se présente comme l'objectif principal de la nouvelle politique. A cette époque les intellectuels radicaux dénoncent la famille individualiste, le mode de vie « petit-bourgeois » et le modèle spatial de la vie domestique traditionnelle, alors que les grandes décisions du gouvernement bolchevique sont en grande partie déterminées par des ambitions unificatrices. Dans ce contexte la « Réforme du logement » se présente également comme une des premières versions d'un mode de vie nouveau et de la réalisation du projet socialiste.

L'histoire commence officiellement en octobre 1917, lorsque Lénine explique le sens idéologique de l'action : « L'État a besoin d'expulser une certaine famille de son appartement pour y loger une autre. La procédure est courante dans la société capitaliste, elle sera également effectuée dans notre société prolétarienne ou socialiste ». Mais à la différence du régime capitaliste, qui expulse la famille ouvrière pour le retard ou le non-paiement du loyer, l'État prolétarien va loger gratuitement une famille très pauvre ou sans abri, dans un appartement de riches [1] (il fallait considérer comme tel un appartement, où le nombre de pièces est égal ou supérieur au nombre d'habitants [2]). Lénine expose ensuite comment, selon lui, pourrait se dérouler la procédure dans les conditions socialistes : « un détachement de la milice prolétarienne - composé de 15 personnes : 2 matelots, 2 soldats, 2 ouvriers conscients, 1 membre de l'intelligentsia, 8 travailleurs pauvres, dont au moins 5 femmes [...] - se rend à l'appartement d'un citoyen riche, l'examine et trouve cinq pièces pour deux hommes et deux femmes (et se prononce) : « pour cet hiver, citoyens, il faut vous serrer dans les deux pièces de votre appartement ; préparez les deux autres pour le déménagement de deux familles du sous-sol ». C'est cette procédure qui sera appelée « densification » et qui transformera les appartements individuels en appartements communautaires - dont les couloirs, la cuisine, les toilettes et les salles de bains seront partagés entre les voisins.

## **Les discours sur la réforme.**

Ce processus, qui doit égaliser les conditions de vie des citoyens en modifiant le système de la répartition de la « surface habitable », reçoit le nom *jilichtchnyi peredel*, ou « partage (réforme) du logement », en référence à la notion du « partage noir », ou *tchernyi peredel* - le terme par lequel la réforme du logement est souvent aussi désignée. Le « partage noir » est la répartition de terres entre paysans, qui s'opère par les bolcheviques en fonction du « Décret sur la terre » du 26 octobre 1917. Or à l'origine ce terme signifie la répartition périodique de terres communales, qui depuis des siècles symbolise la justice du partage dans la communauté foncière russe et représente une sorte de nouveau départ sur les bases égalitaires. Le « partage noir » est non seulement la désignation d'une procédure administrative, mais aussi une notion presque mythique, qui remonte aux sources des croyances populaires en Royaume millénaire de la Justice et de la Liberté.

À travers la similitude explicite des concepts entre l'ancienne tradition paysanne et la réforme révolutionnaire du logement, se précise le niveau le plus simple du discours sur la réforme, adressé au peuple : l'idée du partage égalitaire, en l'occurrence celui de la « surface habitable », entre citoyens, et de l'instauration de l'unique et parfaite Justice. C'est un moyen d'exposer la réalité en termes d'utopie populaire, entretenue d'une manière ou d'une autre, dans le discours sur cette réforme, au cours de laquelle « le prolétariat victorieux expulse la bourgeoisie des nids seigneuriaux et

s'approprier ses demeures » [3]. En même temps ce discours n'oublie jamais de souligner l'aspect pragmatique, simple et logique de l'opération : les acteurs et commentateurs de la réforme, insistent sur l'instauration de l'égalité de logement, qui se traduit par l'augmentation de la densité dans les grands appartements et la diminution dans les petits.

Mais si la réforme elle-même exprime à la fois une nouvelle idéologie dominante et une nouvelle politique sociale et économique, le produit de cette réforme - le système d'appartements communautaires dans les immeubles « bourgeois » - est cependant censé être provisoire. Dans la description de la procédure par Lénine en octobre 1917, cité plus haut, sa position semble claire, en tout cas en ce qui concerne le discours à tenir : « Pour un temps - disent les représentants de la milice prolétarienne aux habitants de l'appartement - en attendant que nous construisions [...] de bons logements pour tous, il faut vous serrer dans deux pièces » [4]. Selon cette vision des choses, en dehors du statut symbolique de la réforme elle-même, appartement communautaire ne présente qu'une solution temporaire pour tenter de loger confortablement tous les citoyens.

Or il existent d'autres interprétations, selon lesquelles ce dispositif doit servir quelques objectifs idéologiques. Ainsi la guerre contre la mentalité et le mode de vie « petit-bourgeois », qui se renforce considérablement avec le début de la Nouvelle Politique Économique [5], fait entrer dans sa ligne de mire ces *salles à manger, chambres et salons* - les parties traditionnelles de l'habitation, auxquelles les citoyens « possédants » sont enjoins de renoncer « au nom de la discipline prolétarienne ». D'autre part, dans la mesure où les voisins communautaires font partie de classes et milieux sociaux très différents, on espère les voir se rapprocher, s'apprécier mutuellement - pour entamer la réelle création d'une nouvelle société égalitaire.

## **Le cadre institutionnel de la réforme.**

Officiellement la réforme de logement débute le 20 août 1918 - la date de la signature du décret du Comité Exécutif du Sovnarkom [6] sur la nationalisation des biens immobiliers. Le Comité Exécutif du Soviet de députés de Moscou publie un arrêté sur la municipalisation des biens immobiliers à Moscou le 29 août 1918 ; et ensuite, le 1er novembre 1918 - un arrêté général « Sur la municipalisation des habitations et de terrains » reprend, précise ou modifie les directives précédentes et supprime le droit à la propriété privée sur les biens immobiliers.

Pour la « réforme révolutionnaire du logement », les principaux textes réglementaires sont publiés en même temps ou en complément de l'arrêté du novembre 1918, notamment les consignes sur le déroulement des opérations, réunies dans la Prescription en sept parties « Sur le recensement et la répartition de locaux, habitables ou non, dans la ville de Moscou ». Cette Prescription fixe les manières de l'attribution du logement et la démarche à suivre pour l'obtenir, ainsi que la forme et les modalités de la procédure de la densification des appartements. (Pour les densifications administratives forcées, effectuées sur la décision de la Direction locale des affaires foncières et immobilières sans l'accord de l'habitant, le règlement prescrit de respecter les normes de surface par personne, calculées par rapport au nombre de citoyens et à celui de mètres carrés dans tous les locaux habitables de la ville - ces « normes sanitaires » vont diminuer au cours des années 1920 avec l'aggravation de la crise de logement.)

Enfin cette Prescription du Soviet de Moscou traite la question de la réquisition et recensement des meubles et objets d'usage quotidien. D'après ce document les rentiers ou ceux qui vivent de revenus fonciers, sont privés de tous les objets d'usage quotidien, jusqu'au « strict minimum » (qui n'est pas précisé). Alors que le mobilier de la population des autres catégories - qui n'appartient pas aux corps supérieurs des établissements et ne vit pas « de revenus non issus de leur travail » - n'est soumis ni au recensement ni à la confiscation.

## **Les méthodes de la « densification forcée » et le regard critique.**

Les procédés adoptés par les divers organismes, qui devaient effectuer et gérer la réforme du logement, ont rapidement été considérés excessivement violents - comme d'ailleurs le principe de la densification et la réforme elle-même. Et la situation conflictuelle entre les particuliers et les organismes officiels, ainsi qu'entre les différents organismes et instances, s'énonce très vite.

Un regard critique sur la politique de la densification se forme à partir de 1922. Nettement moins enthousiaste, qu'au cours des années de la réforme, ce regard semble notamment influencé par les études et les enquêtes de l'Inspection Sanitaire. Le directeur du Département municipal de la Santé et de l'Inspection Sanitaire, médecin S.Gourevitch, critique les expulsions et les densifications forcées qui « portent préjudice aux conditions de vie des citadins et à l'état sanitaire des logements » [7]. Tout en célébrant le relogement spectaculaire des ouvriers « des sous-sols dans les logements sains », Gourevitch propose cependant d'admettre que, d'une part, ces ouvriers ne déménageaient pas toujours des logements malsains, mais quittaient parfois les locaux tout à fait convenables, et d'autre part que ces relogements ont été achetés au prix d'énormes sacrifices, car les conditions de logement des autres catégories de population se sont fortement dégradées [8].

Mais malgré cette nouvelle vision, l'extrême faiblesse du secteur immobilier ne laisse guère d'autre choix que de « densifier » encore les appartements moscovites - en attendant que la nouvelle construction massive apporte les solutions plus appropriées à la pénurie de logement. La solution, que l'Inspection Sanitaire suggère alors comme la moins dangereuse du point de vue de l'hygiène et de la santé publique, est l'« auto-densification », qui consiste à laisser à l'ancien habitant le choix des personnes par lesquelles il « se densifie ».

Le droit des citadins à l'« auto-densification » (ou *samoouplotnenie*) est formulé par le Comité Exécutif du Sovnarkom en 1922. En réalité les citadins ont adopté ce moyen de régler le problème de supplément irrégulier de la surface habitable dès le début de la réforme. Il existaient, bien entendu, d'autres moyens pour échapper à la densification forcée.

Les manipulations opérées par les habitants pour garder leur « supplément de surface » sont décrites dans la littérature et le cinéma de cette époque. Dans une pièce de Mikhaïl Boulgakov [9] l'habitante d'un grand appartement obtient l'autorisation au « supplément », en transformant son logement en un atelier de couture. Dans le film de Boris Barnet de 1927 [10], la patronne de la boutique de chapeaux enregistre dans son appartement la modiste - jeune fille qui fournit les produits pour sa boutique. La fille continue à vivre dans un lotissement de datchas, dans les environs de Moscou, mais la patronne peut ainsi garder la totalité de sa « surface habitable ». Dans une autre histoire de Boulgakov [11] le célèbre professeur fait jouer ses relations dans les hautes sphères pour garder son appartement de six pièces, cette démarche réussie lui permet de riposter à l'affront des représentants du *Domkom* (ou comité d'immeuble) prolétarisé.

## **La gestion législative de l'habitation communautaire.**

Pour la population moscovite ordinaire la situation devient relativement stable au début de la Nouvelle Politique Économique, et alors les conflits entre les habitants au sujet du partage des mètres carrés et des modalités de la vie commune prennent une place de plus en plus importante.

Vers la fin de la Réforme les droits dont bénéficient les locataires pour obtenir ou agrandir la surface habitable deviennent le point critique de la vie domestique et le sujet de discorde entre les voisins ou entre les administrations et les locataires. Aussi, depuis cette époque et jusqu'aux années 1940, ces droits sont constamment formulés et reformulés par des décrets, des arrêtés, des commentaires et des annexes législatifs, publiés dans les recueils de lois sur cette vie domestique particulière.

Le droit à l'« auto-densification » est objet de discorde, notamment en ce qui concerne les modalités de la procédure administrative et des droits des locataires. D'une manière générale le droit des locataires à la surface, qui se libère dans l'appartement ou dans l'immeuble, est l'objet de litiges incessants.

Les premières réglementations de la vie intérieure à l'intention des habitants ont pour objet l'entretien du bâtiment et l'amélioration des conditions sanitaires des logements.

En juin 1919 le décret du Soviet des Commissaires du Peuple suggère l'élaboration de règles d'entretien et la création d'une commission de contrôle sanitaire qui surveillerait l'application de ces règles dans les immeubles municipaux. En 1920 ce même Soviet décrète la punition par un mois de prison ou par trois mois de travaux forcés aux personnes qui « entretiennent leur habitat dans l'état sale et antihygiénique, qui l'endommagent et qui par leur comportement perturbent l'ordre intérieur ».

Les conflits entre les habitants sont examinés par les tribunaux locaux, qui, quand il ne s'agit pas de désaccords au sujet de supplément ou de manque de surface, traitent essentiellement les demandes du jugement « sur l'impossibilité de la cohabitation à cause du comportement asocial de l'accusé » [12]. Et bien que les tribunaux recommandent énergiquement aux habitants de régler leurs affaires entre eux avec, comme arbitre, le responsable de l'appartement, on constate cependant que, dans ce type de conflits, le responsable représente une des parties intéressées et ne peut pas contribuer à l'établissement de l'ordre. Le caractère particulier de ces jugements est signalé dans la partie « Les conflits domestiques » de trois volumes de Bronchtein et Guinzbourg : « ces affaires, écrivent ces juristes, exigent un examen particulier, surtout en ce qui concerne l'analyse des dépositions des témoins, car ces derniers sont généralement les voisins de la victime et de l'accusé et ne peuvent pas être entièrement objectifs » [13].

Un point parmi les multiples problèmes de cohabitation semble toutefois être réglé : ainsi la décision d'expulsion est incontestable lorsqu'elle concerne les habitants, coupables d'activités lucratives clandestines dans l'appartement.

En somme les incidents qui provoquent l'enchaînement de règlement de comptes, bien plus commode que la poursuite en justice, restent multiples au cours des années 1920-40. Mais ils amènent aussi progressivement à l'établissement d'un système de fonctionnement et d'interaction communautaire, basé sur le comportement adéquate et sur l'entente réciproque, qui inaugurerait la « culture communautaire » pour les années à venir.

## Notes

[1] Lenin, *Sotchineniia*, 4ème éd., 1952, p. 87.

[2] Lenin, *PSS*, 1975, v.54, p.380

[3] S. Gourevitch « Sur les maisons-communes », *Kommounalnoe Khoziaistvo*, janvier 1922, n°1(9) p. 9-10

[4] Lenin *Sotchineniia*, op. cit., p. 88.

[5] Nouvelle Politique Économique, ou *Novaia Ekonomitcheskaia Politika* (NEP), 1921-1928

[6] Sovnarkom (*Sovet Narodnyx Komisarov*) - Soviet des Commissaires du peuple.

[7] Gourevitch, *Obzor*, 1923., p. 31-32

[8] Gourevitch « Sur les maisons-communes », op. cit., p. 10

[9] Mikhaïl Boulgakov « Appartement de Zoïka » dans M.A. Boulgakov *Sobranie sotchinenij v piati tomakh*, t. 3., Moscou, 1990.

[10] La Jeune fille au carton à chapeau, film de Boris Barnet de 1927.

[11] Mikhaïl Boulgakov, *Cœur de chien*, éd. Iveria, 1992.

[12] N. Bronchtein, S. Ginzbourg, Les lois sur l'utilisation du logement., vol. II, p. 439

[13] idem.